

Le 27 juillet 2017

M. Wayne Easter, président
Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Courriel : fina@parl.gc.ca
a/s de Suzie Cadieux, greffière du Comité
613-992-9753

Objet : Recommandation prébudgétaire

La plupart des demandes que vous lirez concerneront de nouvelles dépenses ou des dépenses redirigées. La présente constitue une exception. J'aimerais que le Comité permanent des finances étudie une proposition de mesure fiscale. On se serait attendu que mon dirigeant principal des finances (conjoint) personnel m'aurait empêché de soulever la question, car ce que je propose pourrait nous désavantager. Cependant, nous sommes tous deux d'avis que tout le monde devrait payer un montant d'impôt juste et contribuer à l'économie canadienne, en tant que Canadien.

Contexte

Les gens vivant à l'étranger pendant une période prolongée dont le nombre de jours est néanmoins *inférieur* à un certain nombre de jours ont accès à l'ensemble des avantages des soins de santé canadiens, entre autres.

Les gens vivant à l'étranger de manière permanente ou presque permanente ne paient pas d'impôt et n'ont pas accès aux soins de santé et autres avantages. Toutefois, ils profitent d'un passeport canadien qui offre des protections pouvant être coûteuses pour le Canada.

Les États-Unis ont une approche intéressante à l'égard de l'impôt, qui est unique ou à peu près unique au monde : il s'agit de l'impôt sur le revenu de provenance mondiale (comme beaucoup de membres du Comité permanent des finances le savent, cette approche s'appelle la *Foreign Account Tax Compliance Act*). En théorie, il n'y a pas de double imposition; il existe des mesures pour éviter et réduire au minimum la double imposition ou encore permettre son recouvrement.

Proposition

La majorité des Canadiens raisonnables vivant et voyageant à l'étranger conviennent qu'ils profitent d'avantages explicites et implicites. La plupart sont prêts à payer pour ces avantages, même si nombreux sont ceux qui perpétuent la tradition de longue date de se plaindre de l'impôt, de l'utilisation de l'impôt et de l'Agence du revenu du Canada – la représentation du régime fiscal pour la population canadienne.

Ce que nombre de Canadiens ne réalisent pas pleinement, c'est que ceux qui vivent au Canada font partie du cycle économique : ils achètent des biens et des services, ce qui amène la

création, le maintien et le financement d'emplois pour leurs concitoyens. Par ces échanges de biens et de services, ces Canadiens « à domicile » génèrent de l'impôt – la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée ainsi que les autres taxes de vente provinciales, l'impôt sur le revenu, et autres.

Si certaines personnes passent près de six mois de l'année à l'étranger, une grande partie de leurs dépenses à l'extérieur du pays créent des emplois ailleurs, aux États-Unis par exemple. Il y a quelques années, un ancien avocat principal des valeurs mobilières très respecté, qui a certainement travaillé fort pendant de nombreuses années, a annoncé, sur une tribune publique, qu'il allait bientôt prendre sa retraite. Devant une foule de travailleurs au teint terne qui étaient encore bien loin de la retraite, cet homme a déclaré être impatient de passer plus ou moins la moitié de l'année dans la région ensoleillée et l'air sain de l'Arizona. C'est cet événement, en plus du fait que le chef des États--Unis ait récemment demandé la révision de l'Accord de libre-échange nord-américain, qui m'a amenée à réfléchir à la question de manière globale.

- **Partie 1 de la proposition** : Imposer de l'impôt ou un montant raisonnable aux gens qui vivent un mois ou deux à l'étranger, mais demeurent des résidents au Canada. Même si leur absence entraîne moins d'usures des infrastructures canadiennes, l'imposition d'un montant serait juste afin de contribuer à l'entretien global des infrastructures lorsqu'ils sont au pays. Un tel impôt serait probablement progressif (il serait raisonnable de conclure que l'avocat dont il a été question plus tôt était bien payé et qu'il est plus susceptible que d'autres de pouvoir se permettre de vivre à l'étranger pendant une période prolongée). Cela serait administré comme jamais auparavant, en raison de la hausse constante de l'automatisation et de la saisie des données concernant les Canadiens qui traversent les frontières, pour la sécurité du pays. Les personnes à faible revenu devant vivre à l'étranger pour des raisons de santé (ou pour s'occuper de membres de leur famille pendant un moment) seraient en mesure de payer un montant minimal si leur niveau de revenu est inférieur à un certain niveau. Il leur serait également possible d'être exonérées si elles obtenaient une note d'un médecin reconnu. Le principal enjeu serait de déterminer le niveau auquel l'impôt serait prélevé.
- **Partie 2 de la proposition** : Il est plus difficile de gérer le cas de ceux qui déménagent à l'étranger de manière permanente, semi-permanente ou pour une période de plus de six mois, car le Canada a la réputation – méritée et cela devrait continuer ainsi – d'offrir de l'aide et un toit aux plus démunis. Cependant, certains ont exprimé des préoccupations selon lesquelles certaines personnes utilisent leur citoyenneté comme passeport de complaisance. Récemment, à la suite du décès tragique d'un jeune Américain arrêté en Corée du Nord pour une infraction qui pourrait sembler banale, les États--Unis ont interdit à leurs citoyens de voyager dans ce pays. Le Canada a émis des avertissements au sujet de voyager dans quelques pays, mais il n'est pas allé jusqu'à prendre cette mesure – beaucoup pourraient s'interroger sur les coûts, les risques et d'autres implications de l'extraction de personnes qui choisissent de voyager dans des pays dangereux pour des motifs autres qu'humanitaires. Ce serait difficile de percevoir tout montant dans ces cas; toutefois, une étude pourrait être menée sur une forme d'assurance du gouvernement canadien que je me serais volontiers procuré si j'avais travaillé ou vécu dans un autre pays pendant une période prolongée. Mon paiement qui, comme je l'ai dit, pourrait être déterminé en fonction du revenu, démontrerait à tout le moins aux fonctionnaires canadiens (ainsi qu'aux travailleurs d'urgence et aux

soldats, si jamais la situation en venait à être grave à ce point), que j'accorde de l'importance à mon pays, à ma citoyenneté et à ce qui est fait pour moi. Les travailleurs humanitaires canadiens ayant un lien avec les groupes pertinents seraient aussi exonérés, car ils sont les meilleurs ambassadeurs canadiens.

Je serais heureuse de discuter de toutes les raisons pour lesquelles cette proposition n'est pas juste et pour lesquelles personne ne l'acceptera – je serais aussi heureuse de discuter avec les membres du Comité permanent des finances qui y voient les points positifs.

Cordialement,

Barb Amsden

c.c. bill.morneau@canada.ca; fin.financepublic-financepublique.fin@canada.ca